

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE DE TOURISME DU SANCY
Séance du 17 mars 2025**

Le 17 mars 2025 à 17h30, le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme Communautaire du Sancy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de l'Office de Tourisme au Mont-Dore, sous la Présidence de M. Jean-François CASSIER, Président.

Date de la convocation : 18 février 2025

Début de séance :

Nombre de conseillers : En exercice : 20 – Présents : 11 – Pouvoirs : 2 - Votants : 13

Présents : Jean-François CASSIER, Dominique ALAMARGOT, Stéphane CREGUT, Jean-Michel FALGOUX, Bertrand GOIMARD, François GORY, Sébastien GOUTTEBEL, Jocelyne MANSANA, Amélie PANCRACIO, Patrick SEBY, Pierre SIMON.

Excusés : Joffrey CHALAPHY, Alphonse BELLONTE (pouvoir Amélie PANCRACIO), François CONSTANTIN, Sébastien DUBOURG, Lionel GAY, Marylise GOIGOUX, Jacques PERRON, Marine - Alice POIZOT, Henri VALETTE (pouvoir Jocelyne MANSANA).

Secrétaire de séance : Luc STELLY, Directeur.

M. le Président procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et déclare que le conseil peut délibérer.

ORDRE DU JOUR :

M. le Président propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Convention « Sancy Rand'Espoir des 3 lacs »

Le Conseil d'Administration valide ce rajout.

M. le Président annonce l'ordre du jour ainsi arrêté :

- **Administratif** :
 - Adoption du procès-verbal de la réunion du 05 février 2025
 - Régie « boutique » : compte-rendu arrêtés
- **Ressources humaines** :
 - Création postes saisonniers Eté 2025
 - Décisions ressources humaines
- **Budget** :
 - Convention « Sancy Rand'Espoir des 3 lacs »
 - Compte de gestion 2024 : Approbation
 - Compte administratif 2024 : Approbation
 - Affectation du résultat 2024
 - Budget 2025 :
 - Amortissements 2025 – Durée des amortissements
 - Investissements 2025
 - Tableau des effectifs 2025
 - Approbation du budget 2025
- **Questions et informations diverses**

ADMINISTRATIF

Adoption du procès-verbal de la réunion du 5 février 2025

M. Le Président soumet à l'approbation des membres présents lors de la séance du 5 février 2025, le procès-verbal de la réunion. Il est adopté à l'unanimité des membres présents lors de la séance du 5 février 2025.

Compte-rendu arrêtés

Pour information, M. le Directeur fait le compte-rendu des arrêtés qu'il a pris dans le cadre de la régie «Boutique» conformément à la délibération n° 2021-07-06-02 donnant délégation de pouvoir au Directeur.

• **Arrêté n° 01-2025 :**

Affiche 30*40 hiv 22/23 – Tarif promo : prix HT = 3.33 € / prix TTC = 4 €

Affiche 50*70 hiv 22/23 – Tarif promo : prix HT = 4.17 € / prix TTC = 5 €

Affiche rétro : prix HT = 3.33 € / prix TTC = 4 €

• **Arrêté n° 02-2025 :**

Excursion le Tour du Sancy – plein tarif : prix TTC = 36 € – carte curiste : prix TTC = 29.50 €

Excursion Vichy – plein tarif : prix TTC = 55 € – carte curiste : prix TTC = 49.50 €

RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 2025-002 – Personnel : Création postes saisonniers printemps/été 2025

Afin de renforcer nos effectifs permanents pour la saison printemps/été 2025, M. le Président propose au Conseil d'Administration d'autoriser les créations de postes saisonniers suivants :

Conseillers touristiques :

- 1 poste - Echelon employé 1.1 - Indice à temps plein 35 heures hebdomadaires prévus du 01/04/25 au 31/05/25
- 4 postes - Echelon employé 1.2 - Indice à temps plein 35 heures hebdomadaires prévus du 02/06/25 au 28/09/25
- 2 postes - Echelon employé 1.2 - Indice à temps plein 35 heures hebdomadaires prévus du 02/06/25 au 31/10/25
- 4 postes - Echelon employé 1.2 - Indice à temps plein 35 heures hebdomadaires prévus du 16/06/25 au 31/08/25
- 4 postes - Echelon employé 1.2 - Indice à temps plein 35 heures hebdomadaires prévus du 16/06/25 au 30/09/25

M. le Président s'inquiète de savoir s'il y a des difficultés de recrutement. M. le Directeur répond que les recrutements sont en cours, plusieurs rendez-vous sont pris les jours prochains.

Mme ALAMARGOT demande quel profil est recherché ? M. le Directeur répond : quelqu'un de dégourdi. La bonne connaissance du territoire n'est pas obligatoire mais qui maîtrise tout ce qui est informatique car les recherches pour répondre se font sur ordinateur. La personne doit aussi montrer un intérêt pour le territoire.

Mme PANCRACIO demande quelle est la différence entre les indices. M. le Directeur répond qu'elle correspond à l'ancienneté et aux missions confiées (téléphone par exemple).

A la question de Mme MANSANA, il précise que les entretiens se font soit au siège, soit sur le territoire, soit en visio si les personnes résident loin.

Concernant la mise à disposition de logement, il répond à Mme PANCRACIO que nous disposerons de la jouissance de la partie habitation de la maison acquise à Besse qu'à partir de novembre. Pour l'instant nous proposons un appartement à Besse.

Il rappelle par ailleurs que toutes les communes classées « station de tourisme » ont obligation de proposer des logements saisonniers. Ils sont en cours.

Les administrateurs font remonter que de nombreux prestataires privés recherchent des solutions pour héberger leur personnel saisonnier notamment auprès des gestionnaires de camping pour louer des mobil-homes.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** les créations de postes saisonniers tels que proposés ci-dessus.

Pour : 13 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Délibération n° 2025-003 – Personnel : Modification du tableau des emplois et des effectifs

N'étant plus utilisé dans notre configuration actuelle, M. le Président propose au Conseil d'Administration de :

- **Supprimer le poste de conseiller touristique à temps partiel – échelon 2.1 – Indice 1650.**

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** la suppression proposée ci-dessus.
- **DECIDE** que cette modification sera reportée au tableau des effectifs qui sera soumis au vote du budget primitif 2025.

Pour : 13 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

BUDGET

Délibération n° 2025-004 – Budget : Convention « Sancy Rand'Espoir des 3 lacs »

Dans le cadre de la manifestation «Sancy Rand'Espoir des 3 lacs» programmée à Besse le dimanche 8 juin 2025, l'Office de Tourisme du Sancy va vendre, par le biais de sa régie de recettes et d'une convention de partenariat, la billetterie relative à cette manifestation.

Vu qu'habituellement, dans le cadre de la vente de billetterie pour l'organisation d'un spectacle, l'office de tourisme perçoit une commission de 5% sur les recettes encaissées,

Considérant que les organisateurs ont prévu de reverser la totalité de leur recette à une association caritative, la Ligue contre le Cancer,

M. le Président propose au Conseil d'Administration de renoncer à percevoir la commission habituelle et de modifier l'article 5 de la convention de partenariat comme suit :

Article 5 : Pour cet évènement, l'Office de Tourisme du Sancy ne percevra pas de commission.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **RENONCE** à percevoir la commission habituelle de 5%
- **MODIFIE** l'article 5 de la convention de partenariat tel que proposé ci-dessus.

Pour : 13 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Délibération n° 2025-005 – Budget : Compte de gestion 2024 - Approbation

M. Le Président soumet le compte de gestion 2024 présenté par Mme Claudine BARDIN FLOIRAS, comptable assignataire.

Le compte de gestion comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2024. Les montants présentés sont visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

Il est proposé au Conseil d'Administration de déclarer que le compte de gestion n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **DECLARE** que le compte de gestion 2024 n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour : 13 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Délibération n° 2025-006 – Budget : Compte administratif 2024 - Approbation

M. Le Président Jean-François CASSIER présente le compte administratif 2024 dressé par le Directeur Luc STELLY, ordonnateur de la régie.

Section d'exploitation :

Pour rappel le budget primitif 2024 (DM comprises) s'équilibrait en recettes et en dépenses d'exploitation à la somme de 4 700 520 €.

Les dépenses réalisées s'élèvent à 4 117 967 € soit 87.6% des crédits ouverts.

Les recettes réalisées sur l'exercice s'élèvent à 4 053 974 € soit + 7.2% des recettes estimées au budget primitif (hors excédent reporté) qui étaient initialement de 3 781 506 €.

Le solde d'exécution de la section fait apparaître un déficit de 63 992 €.

Section d'investissement :

Pour rappel le budget primitif 2024 s'équilibrait en recettes et en dépenses d'investissement à la somme de 441 363 €.

Les dépenses réalisées s'élèvent à 382 131 €.

Les recettes réalisées sur l'exercice s'élèvent à 42 721 € soit un solde d'exécution déficitaire de 339 410 €.

A noter les **reports d'exercice N-1** excédentaires sur les 2 sections :

- 919 013 € en exploitation et
- 48 642 € en investissement.

Ces reports ajoutés aux résultats de l'exercice courant font apparaître un solde d'exécution excédentaire de 564 253 €.

Les restes à réaliser en investissement s'élèvent à 20 029 € (évolutions site Internet + panneaux d'informations).

Le résultat cumulé après reprise des restes à réaliser fait apparaître :

- Un solde d'exécution excédentaire de 855 021 € en exploitation
- Un solde déficitaire de 310 797 € en investissement (ce qui était prévu avec l'ouverture de crédits à hauteur de 350 000 € au compte 023 – virement à la section d'investissement)

Soit un total cumulé excédentaire de 544 223.46 €.

M. le Directeur rappelle que les votes se font au niveau du chapitre. Cependant il détaille les dépenses et recettes compte par compte au Conseil d'Administration.

M. CREGUT déplore que la totalité des crédits n'ai pas été dépensée au niveau de la communication. M. le Directeur répond que l'ensemble du plan d'actions promotion/communication a été réalisé. Les négociations tarifaires nous ont permis de faire des économies et donc de gérer au mieux les crédits ouverts. Par ailleurs nous faisons en sorte de respecter la répartition entre saisons fixée par le Conseil d'Administration.

Mme MANSANA estime que c'est plutôt bien de faire des économies.

M. CREGUT souhaiterait que la totalité des crédits ouverts soit consommée. M. le Directeur en prend note.

Le Conseil d'Administration donne acte de la présentation faite du compte administratif 2024 qui peut se résumer ainsi :

	Exploitation	Investissement
Dépenses 2024	4 117 967.00 €	382 131.99 €
Recettes 2024	4 053 974.36 €	42 721.10 €
Résultat 2024	- 63 992.64 €	- 339 410.89 €
Report n-1	919 013.84 €	48 642.76 €
Résultat de clôture 2024	855 021.20 €	- 290 768.13 €
Restes à réaliser (en dépenses)	0 €	20 029.61 €
Résultat cumulé	855 021.20 €	- 310 797.74 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités des valeurs conformes avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser
- **ARRETE** les résultats tels qu'énumérés ci-dessus

Pour : 13 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Délibération n° 2025-007 – Budget : Affectation du résultat 2024

Le Conseil d'Administration,

Après avoir examiné le compte administratif 2024, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

- **CONSTATANT** que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **855 021.20€**,
- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat de l'exercice	- 63 992.64 €
Dont plus-values nettes de cession d'éléments d'actif	0.00 €
Résultat antérieur de l'exercice	919 013.84 €
RESULTAT A AFFECTER	855 021.20 €
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution cumulé d'investissement	- 290 768.13 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	- 20 029.61 €
Besoin de financement	310 797.74 €
AFFECTATION	855 021.20 €
Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement)	310 797.74 €
Report en exploitation R 002	544 223.46 €

Pour : 13 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Délibération n° 2025-008 – Budget : Budget primitif 2025 - Amortissements

Sur préconisation du Service de Gestion Comptable, les amortissements sont pratiqués de façon linéaire, par année civile entière. Les investissements de 2024 commenceront à être amortis en 2025.

Afin de se conformer aux instructions de la comptabilité publique, il est proposé au Conseil d'Administration d'appliquer pour les acquisitions 2024 les durées d'amortissement suivantes :

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
L	Constructions, Habitations	30
L	Coffre-fort	5
L	Electroménager	5
L	Logiciels/site Internet	2
L	Matériel bureautique	3
L	Matériel informatique	3
L	Matériel vidéo	3
L	Matériel manutention	5
L	Mobilier	3
L	Pupitres, panneaux informations	3
L	Solution sauvegarde	5
L	Téléphonie	3
L	Véhicule d'occasion	3
L	Véhicule neuf	5

Les biens d'une valeur inférieure à 1 000 € sont amortis sur une durée de 1 an.

Le tableau des amortissements proposé pour 2025 est présenté en annexe.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'appliquer pour les acquisitions 2024 les durées d'amortissement telles qu'elles sont reprises ci-dessus et en annexe IV-A2 du budget primitif 2025.
- **ADOpte** le tableau des amortissements 2025 présenté en annexe.

Pour : 13 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Délibération n° 2025-009 – Budget : Budget primitif 2025 - Investissements

M. le Président propose au Conseil d'Administration d'approuver les investissements pour l'année 2025 proposés ci-après :

Immobilisations corporelles :

- L'acquisition d'un véhicule (35 000 € de crédits ouverts)
- L'acquisition de mobilier pour l'aménagement du bureau de tourisme de La Bourboule (10 797.07 € de crédits ouverts)

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les investissements proposés ci-dessous pour l'exercice 2025.

Pour : 13 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Délibération n° 2025-010 – Budget : Budget primitif 2025 – Tableau des emplois et des effectifs

M. Le Président rappelle à l'assemblée délibérante, qu'il appartient au Conseil d'Administration de fixer le tableau des emplois et des effectifs nécessaires au fonctionnement de la régie.

Il propose d'adopter le tableau des emplois et des effectifs établi ainsi au 17/03/2025 :

Emploi	Effectif budgétaire	Effectif pourvu	Catégorie (1)	Echelon	Horaire mensuel	Type de contrat	Temps Complète	Temps Non Compl.
Directeur	1	1	C	3.3	151,67	CDI	1	
Responsable pôle accueil qualité prestataires Sancy Ouest	1	1	C	3.1	151,67	CDI	1	
Responsable pôle accueil qualité prestataires Sancy Sud	1	1	C	3.1	151,67	CDI	1	
Responsable marketing/administratif - Assistante Direction	1	1	C	3.1	151,67	CDI	1	
Responsable RH	1	1	C	3.1	151,67	CDI	1	
Responsable pôle communication	1	1	C	3.1	151,67	CDI	1	
Responsable événementiels	1	1	AM	2.3	151,67	CDI	1	
Gestionnaire coordinatrice base de données	1	1	AM	2.3	151,67	CDI	1	
Chargé(e) des réseaux sociaux et reporter numérique du territoire	1	1	AM	2.3	151,67	CDI	1	
Chargé(e) de communication digitale	3	3	AM	2.3	151,67	CDI	3	
Chargé(e) de communication - éditions	1	1	AM	2.3	151,67	CDI	1	
Attaché(e) de presse	1	1	AM	2.3	151,67	CDI	1	
Comptable	1	1	AM	2.3	151,67	CDI	1	
Chargé(e) de projet digital	1	1	AM	2,3	151,67	CDI	1	
Chargé(e) de mission Labels	1	1	AM	2,3	151,67	CDI	1	
Assistant(e) technique	1	1	AM	2.1	151,67	CDI	1	
Préparateur logistique	1	1	AM	2.1	151,67	CDI	1	
Assistant(e) technique	1	0	AM	2.1	151,67	CDI	1	
Agent d'accueil - conseiller touristique	18	17	AM	2.1	151,67	CDI	18	
Personnel non permanent								
Contrat pro ou d'apprentissage	3	2	E			CDD		3
TOTAL	41	38					38	3
Pour mémoire effectif au 31/12/2024	42	38					38	4

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le tableau des emplois et des effectifs au 17 mars 2025
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012 du budget primitif 2025

Pour : 13 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

Délibération n° 2025-011 – Budget : Budget primitif 2025 – Approbation du budget

M. le Président indique que le budget a été construit à partir des orientations budgétaires décidées en réunion le 5 février dernier.

M. le Président présente au Conseil d'Administration le budget primitif 2025 de l'Office de Tourisme du Sancy qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

- à la section d'investissement à la somme de **356 594.81 €**

- à la section de fonctionnement à la somme de **4 116 000 €**

M. CREGUT fait remarquer que les crédits affectés aux dépenses de communication baissent pour 2025. M. le Directeur répond qu'une partie est réaffectée aux dépenses d'impression suite à l'évolution du guide Sancy Bienvenue et par ailleurs vu la baisse globale du budget et des recettes (moins 100 000€ de subventions), il a fallu faire des réajustements sur certains postes dont la communication.

M. CREGUT indique que les frais de personnel augmentent. M. le Directeur répond qu'il y a forcément des augmentations mécaniques liées à l'ancienneté et la valeur du point d'indice.

M. CREGUT se fait préciser l'utilisation de la maison à Besse. M. le Directeur répond qu'elle servira à héberger notre personnel saisonnier qui le souhaite. La modalité de mise à disposition est en cours de réflexion entre l'avantage en nature et le bail.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,
- **ADOpte** le budget primitif 2025

Pour : 13 voix / Abstention : 0 voix / Contre : 0 voix

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mouvements de personnel

Mélanie POUZOL occupait le poste sur la mise en place et le suivi de la GRC. Elle va quitter son poste mi-mai pour suivre son conjoint qui va travailler à l'étranger.

Nadia TEILLOT, qui s'occupe principalement d'APIDAE et de la billetterie, nous a informé qu'elle ferait valoir ses droits à la retraite courant 2026 soit au printemps soit à l'été.

Ces deux personnes font partie du pôle communication. Nous avons informé l'ensemble du personnel qu'on ne ferait pas de remplacement poste à poste et nous réfléchissons avec l'équipe communication à l'évolution des missions avant de prendre des décisions.

Inauguration d'Horizons

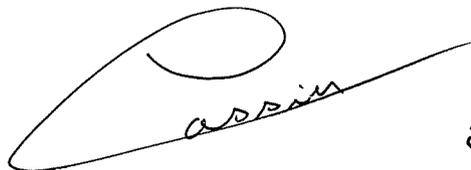
Elle est prévue le 12 juin en fin d'après-midi à Super Besse.

Conférence de presse de Toutou Sancy

Elle est prévue le 26 juin en fin de matinée. On officialisera l'obtention du label Qualidog et la labellisation « Toutou Sancy » de certains prestataires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H15.

Le Président,
Jean-François CASSIER



Le Secrétaire de Séance
Luc STELLY

